

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 16 DECEMBRE 1863.

Remise des droits d'entrée dus sur 69,000 kilogrammes de sulfate de soude formant la cargaison du bateau LA FORCE.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le 6 mars dernier, a sombré en rade d'Anvers le bateau belge *la Force* qui transportait 69,000 kilogrammes de sulfate de soude en transit vers la fabrique des sieurs Jonét et C^e, à Charleroi, pour y servir à la fabrication du verre à vitre, sous le régime de l'art. 40 de la loi du 4 mars 1846. La marchandise a été totalement perdue par suite de ce sinistre, et les intéressés sollicitent la remise des droits dont elle était passible.

Non-seulement il n'existe aucune disposition permettant d'accorder l'immunité demandée, mais l'art. 29 de la loi du 6 août 1849 stipule expressément que le transit se fait aux risques et périls du déclarant, et qu'il n'est censé consommé que quand les marchandises sont arrivées sur le territoire étranger ou qu'elles ont dépassé le rayon maritime des douanes.

Toutefois, le Gouvernement pense, et il ne doute pas que la Chambre partagera son avis, qu'eu égard aux circonstances particulières qui se rapportent à cette affaire, il est équitable d'accorder la remise des droits dont il s'agit.

Le sinistre est dû à un événement de force majeure. C'est à sa sortie des bassins du Kattendyk que le bateau *la Force* a abordé la goelette *Maria*, et qu'il a sombré sous les yeux des employés de la douane. Il serait dès lors par trop rigoureux de s'en tenir à la stricte application de la disposition citée plus haut qui ne doit sortir ses effets que pour éviter de graves abus.

En conséquence de ce qui précède et d'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur, Messieurs, de présenter à la Chambre un projet de loi ayant pour objet d'accorder la remise des droits dus sur les 69,000 kilogrammes de sulfate de soude formant la cargaison du bateau *la Force*.

Le Ministre des Finances,
FRÈRE ORBAN.

PROJET DE LOI.

 Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera en notre nom à la Chambre des Représentants le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Gouvernement est autorisé à accorder la remise des droits d'entrée dus sur les 69,000 kilogrammes de sulfate de soude formant la cargaison du bateau belge *la Force*, déclarés en transit et qui ont été perdus par suite de l'immersion de ce bateau en rade d'Anvers, le 6 mars dernier.

Donné à Laeken, le 13 décembre 1863.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORDAN.
